

"LE GARDON STABULOIS" A.S.B.L. Société royale

La Croix Chinin 1

B-6740 ETALLE

N.E. : 0409662969

Tel. : 063 45 66 61

Internet : [www.legardonstabulois.be](http://www.legardonstabulois.be)

Courriel : [secretaire@legardonstabulois.be](mailto:secretaire@legardonstabulois.be)

Etalle, le 23 novembre 2011

Cabinet du Ministre Philippe Henry  
Rue des Brigades d'Irlande, 4

5100 JAMBES

Référence : GS/REST/AP/ap/2011-16

Objet : Frayère - PCAR de « Ferganwé » à Etalle.

Monsieur le Ministre,

Notre asbl gère le parcours de la Semois et de tous ses affluents depuis le pont de Chantemelle jusqu'au ruisseau de Lillé à la sortie d'Etalle.

Nous voulons poursuivre nos actions de restauration et d'amélioration du milieu naturel de notre commune et, en particulier, de nos nombreux cours d'eau.

Le Ruisseau du Vivray et le Ruisseau du Petit Vivier situés au lieu-dit Fèrjanwé (et non pas Ferganwé comme stipulé au PCAR) représentent deux niches écologiques de reproduction salmonicole (truite Fario et lamproie).

Un projet de modification du plan de secteur va avoir des conséquences catastrophiques sur cette frayère aux eaux limpides. Le lagunage de Lillé et les travaux de remblais destiné au contournement sud d'Etalle avait déjà mis à mal cette zone humide.

Il est donc important de protéger cette zone et voire même d'en envisager une restauration complète. Nous n'avons pris connaissance des futurs aménagements que très tardivement (Réunion du Conseil communal du 27/10/2011) et « accidentellement » car aucune concertation populaire n'a été organisée. La date de la signature pour l'acceptation de cette modification, PCAR de Fèrjanwé, avait été fixée au 17 novembre 2011.

Nous souhaiterions bénéficier de votre intervention car le rapport remis par les autorités communales sur le volet écologique n'a pas tenu compte de ce qui se trouve sous la surface de l'eau dans cette zone, ni d'ailleurs de ce qui est sous la surface du sol. Ce cas mérite des études plus approfondies en concertation avec les services de la pêche et de la DNF (présence de gibiers, orvets, batraciens, blaireaux, renards et castors).

**"LE GARDON STABULOIS" A.S.B.L.** Société royale

La Croix Chinin 1

B-6740 ETALLE

N.E. : 0409662969

Tel. : 063 45 66 61

Internet : [www.legardonstabulois.be](http://www.legardonstabulois.be)

Courriel : [secretaire@legardonstabulois.be](mailto:secretaire@legardonstabulois.be)

De plus, il est abérant de vouloir réaliser des constructions destinées à l'habitat dans une zone aussi humide et instable. La voirie du contournement sud en a déjà fait les frais, le MET a dû entreprendre des travaux de restauration conséquents après de graves effondrements de la chaussée. Quid des futurs maisons et logements sociaux!

Il existe, sur Etalle, bien d'autres emplacements plus sécurisés, beaucoup moins dommageable pour l'environnement et ne nécessitant pas de modification importante au plan de secteur (zones agricoles en direction de Mortinsart). Ce versant nord de la Semois est très imperméable, des surfaces de voiries et toitures n'auront aucune influence sur le niveau de nos rivières et fleuves. Le versant sud de la Semois (Fèrjanwé), étant très sablonneux, permet l'absorption de grosses quantités d'eaux en période pluvieuse. Le recouvrir de toitures, de trottoir et de routes ne fera qu'accroître l'importance des inondations en aval et réduira l'apport aux nappes phréatiques.

Le débit journalier des sources des Osseumonts alimentant la distribution d'eau locale et l'approvisionnement de Nestlé Waters (Valvert) est d'environ 2400 m<sup>3</sup>. Une augmentation de population de 1000 à 2000 personnes risque, à plus ou moins court terme, de forcer à pomper sur les nappes plutôt que de profiter de leur excès et exercer une pression polluante supplémentaire sur notre rivière.

Le contournement d'Etalle, déjà prévu à la fin des années cinquante, devait permettre au trafic des poids lourds alimentant, à l'époque, en produits chimiques, la Cellulose des Ardennes (Burgo, actuellement) d'éviter le centre du village. Il serait prudent de conserver cette zone tampon sans habitation en cas d'accident chimique, si petit « Seveso » soit-il.

Nous espérons donc l'invalidation ou l'annulation de ce PCAR et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos meilleures salutations.

Albert Paygnard,  
Secrétaire - Trésorier